

l'objet en disant qu'ils proposent une réflexion sur la société urbaine médiévale dans ses rapports avec la religion. La question soulevée est donc celle d'une éventuelle spécificité de la religion urbaine, par delà même les réalités de la religion civique.

Pas de réponse directe à la question mais un bel ensemble d'exemples qui se répartit selon une très longue chronologie, de saint Germain de Paris à Jean Gerson, et couvre le territoire de l'Occident médiéval, de la Bretagne au monde germanique tout en faisant la part belle au « Midi », mais sans ignorer ses voisins byzantins et musulmans. Quels que soient leurs champs de recherche, tous les élèves de Jean-Louis Biget ont en effet tenu le pari de proposer un exemple qui puisse alimenter la problématique choisie. Un premier groupe de « cas » se trouve réuni sous le titre « L'Église, la ville et les pouvoirs : société urbaine et orthodoxie », où le monde des clercs est spécialement présent, comme il l'est dans les archives, que ce soit à Apt, Dijon, Moissac ou à la faculté de théologie de Paris. Le deuxième ensemble, autour du thème « Espace sacré, espaces urbains », s'attache à l'analyse de monuments ou de rituels qui ont été à la source de la construction de l'identité urbaine et de son évolution. Des exemples méridionaux – Limoges, Avignon, Bologne, l'Espagne du chemin de Saint-Jacques ou des villes reconquises, les forteresses d'Italie du Nord – voisinent avec les villes de Paris et d'Auxerre ou la lointaine Constantinople. Quant à la troisième partie intitulée « Pratiques religieuses, cultures urbaines, représentations », elle voit l'entrée en scène des représentations ; cependant, fidèles aux leçons de leur maître, les élèves de Jean-Louis Biget, n'ont jamais perdu de vue à leur sujet ni l'analyse critique ni les réalités sociales et politiques (avant-propos, p. 15), en traitant des groupes sociaux (universitaires et étudiants ou officiers de finances), des secteurs d'activité et des courants de pensée (la santé publique, la *convivencia* en Castille, le guelfisme, la mémoire franciscaine des martyrs) ou des images (l'iconographie trinitaire en Espagne ou le cycle des tapisseries de la Dame à la Licorne, dont l'interprétation est ici revisitée).

Il n'était guère possible, dans un compte rendu, de détailler le contenu des trente contributions réunies. Ce survol à haute altitude, dont on a conscience du caractère bien schématique, aimerait simplement et modestement inviter à la lecture.

Catherine Vincent.

124.56

BUJANDA (Jesús M. de).

Index Librorum prohibitorum (1600-1966). Montréal (Canada)-Genève, Médiaspaul-Droz, 2002, 980 p.

Les commissaires de police délivraient encore, voici un demi-siècle, des « certificats de bonne vie et moeurs », exigés dans certaines circonstances de la vie civile. La censure, s'agissant de lieux publics (théâtre, cinéma, affichage), s'est exercée encore plus longtemps, avant l'avènement de la permissivité. La Bibliothèque nationale avait son « Enfer » dont Pascal Pia a établi le catalogue érudit. Les « mauvais livres » – immoraux, hérétiques ou séditieux – ont longtemps eu le sort d'être brûlés en place publique ou, tout au moins, interdits à la vente et à la lecture. Le phénomène est européen, et il n'est pas seulement religieux. En France, l'abbé Louis Bethléem s'était rendu célèbre en publiant un recueil, aujourd'hui précieux, *Romans à lire et romans à proscrire* (en 1932, 11^e édition, 140^e mille). La Centrale catholique du cinéma donnait régulièrement la cotation morale de tous les nouveaux films sortis sur les écrans français. J.M.D.B., professeur à l'université de Sherbrooke (Québec) où il a fondé un centre d'études de la Renaissance, s'est attelé à la collation et à la publication de ces Index : dix gros volumes, à commencer par ceux des universités de Paris et de Louvain, des villes de Venise, Rome, Milan, Anvers, Parme, Munich, des inquisitions espagnole et portugaise, et enfin un *Thesaurus de la littérature interdite au XVI^e siècle*.

L'entreprise s'achève avec un onzième volume : l'Index des livres condamnés et interdits par l'autorité suprême de l'Église catholique de 1600 à la réforme conciliaire de 1966 qui remplaça la Suprême congrégation du Saint-Office et de l'Inquisition universelle (fondée en 1542 et plusieurs fois réformée) par la Congrégation pour la défense de la foi et supprima le catalogue de l'Index des livres interdits.

L'originalité de ce travail est son caractère cumulatif : on y trouve la matière des éditions successives de l'Index, de la première (1632) à la dernière (1948), prolongée avec les livres inscrits à l'Index mais non catalogués entre 1948 et 1966 : soit plus de 5 000 ouvrages imputables à près de 3 000 auteurs, en y comprenant ceux qui ont été retirés par la réforme de Léon XIII en 1900. C'est une mine, pleine de surprises, où chaque nom est brièvement présenté.

On exprimera un seul regret. L'auteur ambitionnait une compilation exhaustive, et il lui a

suffi de dépouiller huit éditions de *l'index*. Or celles-ci dépassent la trentaine. C'était l'occasion d'en dresser une bibliographie descriptive complète et de s'intéresser à leur chronologie. J.M.D.B. s'en tient à un « guide sur la consultation » en quatre langues (français, anglais, italien, espagnol) et à une brève mais dense introduction (pp. 27-44). Il observe que prédominent nettement les ouvrages en latin, français ou italien (c'est ainsi que figurent les grands socialistes français, mais ni Marx, ni Engels). On y trouve « les plus grands esprits et hommes de lettres de la période moderne et contemporaine ». Paradoxalement, « La Bible est de loin le livre le plus censuré depuis les débuts jusqu'à la suppression de l'Index », dans toutes ses éditions, traductions ou commentaires s'écartant de la version authentique reçue dans l'Église catholique. Et le dernier ouvrage mis à l'Index sera, le 26 juin 1961, *La vie de Jésus* de l'abbé Jean Steinmann.

C'est ici l'occasion de rappeler que ces condamnations témoignaient d'une culture qui n'était pas seulement d'opposition aux idées nouvelles, mais qui relevait d'une procédure d'évaluation et de qualification à laquelle Bruno Neveu a consacré une étude savante et perspicace, *L'Erreur et son juge. Remarques sur les censures doctrinales à l'époque moderne* (Naples, Bibliopolis, 1993 [Arch. 92.39]).

Émile Poulat.

gâteau », il ne manque pas de pittoresque et d'humour quand il s'agit de souligner un détail hautement significatif, y compris saisi dans le quotidien de son séjour. Un livre impossible à dire, sauf à le résumer.

Disons tout de même deux mots sur une question abordée dans le dernier chapitre car elle nous préoccupe directement : est-ce l'Europe qui constitue une exception, ou seraient-ce les États-Unis ? Sans répondre directement, l'A. souligne la diversité européenne et surtout il met en lumière plusieurs traits qui sont tout à fait distinctifs des États-Unis et qui en font également une exception d'une certaine manière. « Taking Exception to American Exceptionalism », selon l'intitulé de ce chapitre, J.D. mentionne en particulier les traits suivants : 1) une organisation religieuse fondée sur des « congregations », c'est-à-dire sur des groupes affinitaires, en général ecclésiastiques, nombreux, sans circonscription territoriale précise sauf exceptions ; 2) un esprit de pluralisme ; 3) un niveau de pratiques assez élevé quoique sur-estimé environ du double en ce qui concerne le culte ; 4) une culture religieuse de masse qui est en fait mal connue. En fin de compte, écrit-il de manière surprenante, peut-être la religion américaine souffre-t-elle d'être trop commune, trop ordinaire, surinvestie de fonctions sociales diverses, sur-déclarée, ce qui masque certains éléments de sécularisation.

Yves Lambert.

124.57

DEMERATH (Jay).

Crossing the Gods. World Religions and Worldly Politics. New Brunswick (NJ)-Londres, Rutgers University Press, 2001, 284 p. (bibliogr., index).

Dans cet ouvrage remarquable, J.D. revisite quatorze pays qu'il a déjà eu l'occasion d'étudier et de fréquenter au cours de sa longue carrière : en Amérique latine, le Brésil et le Guatemala ; en Europe, la Pologne, l'Irlande du nord et la Suède ; dans le monde musulman, l'Égypte, la Turquie, le Pakistan et l'Indonésie ; deux « casse-têtes » multireligieux, Israël et l'Inde ; le bouddhisme en Thaïlande, au Japon et en Chine. Puis il consacre plusieurs chapitres aux États-Unis d'Amérique.

C'est un feu d'artifice comparatif. L'auteur prend soin de rappeler l'essentiel de chaque religion, en dehors du judaïsme et du christianisme, supposés connus. Tirant parti de son expérience et de sa connaissance des théories, il tisse les va-et-vient entre le passé et le présent, entre les pays, entre les théories. « Cerise sur le

124.58

DORÉ (Joseph),
RAFFIN (Pierre), édés.

Le Bicentenaire du Concordat. Colloque du 10 et 11 septembre 2001. Strasbourg, Éditions du Signe, 2002, 239 p.

Organisé à l'initiative des deux diocèses d'Alsace et de Moselle, toujours concernés par le concordat de 1801, l'essentiel de ce colloque et de ce volume n'est pas dans le caractère historique de la démarche. Certes, trois des dix interventions (B. Plongeron, R. Epp et R. Schneider) rappellent les grandes données historiques, de la naissance du Concordat à sa réception. Pourtant, il s'agit plutôt d'une réflexion de l'Église de France par rapport à un texte et à ses liens avec l'organisation actuelle de l'Église, de ses rapports avec la laïcité et avec l'État. Mgr Doré justifie cette commémoration volontairement interne à l'Église catholique et évoque la nécessité d'une réflexion sur le fonctionnement de la réalité concordataire